



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DÉCISION N° 2026-26 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A MADAME MARION LARDY

Le Directeur Général du Crous de l'académie de Versailles,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L221-2 à L221-7 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L221-2 à L221-7 ;

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu le code de l'éducation, et notamment l'article R 822-13 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 modifié fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en date du 23/04/2024 portant nomination de Monsieur Emmanuel PARISIS dans l'emploi de directeur général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) de Versailles à compter du 1er mai 2024.

DÉCIDE

Article 1^{er}

Madame Marion LARDY est habilitée à signer, en sa qualité de Responsable CVEC et du service culture et vie de campus tous les actes et documents relevant du fonctionnement interne de son service d'affectation, étant rappelé que ces derniers sont limitativement énumérés à l'annexe I de la présente décision.

Article 2

Conformément aux dispositions référencées, et au cadre réglementaire applicable, la présente délégation est accordée à titre personnel, sans possibilité de subdélégation à l'initiative de l'intéressée.

Article 3

La présente délégation prend effet à compter de sa publication sur le site internet du Crous de Versailles et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégant.

Article 4

La présente délégation abroge toute délégation de signature antérieure au bénéfice du même délégataire.

Fait à Versailles,

Le Directeur général du Crous de l'académie de Versailles

Signé électroniquement par : Emmanuel PARISIS
Date de signature : 29/06/2026
Qualité : Le Directeur Général du Crous de l'académie de Versailles

M. Emmanuel PARISIS



ANNEXE A LA DECISION N° 2026-26

La présente annexe délimite les actes de gestion intégrés au périmètre de délégation tel que mentionné à l'article 1 de la décision référencée, étant rappelé que la liste attachée est réputée exhaustive.

1 Courriers

- Tous les courriers traités par le service à l'exception de ceux ayant un caractère décisoire destinés :
 - aux élus et personnalités ;
 - aux collectivités territoriales ou locales ;
 - au Crous ou ministères ;
 - au rectorat.

2 Actes administratifs

- Procès-verbal de la commission étudiante appels à projet
- Décisions favorables et défavorables suite à la commission étudiant appels à projet
- Convention de financement des projets étudiants d'un montant inférieur à 10 000 €
- Convention de partenariat CVEC sans incidence financière
- Décisions d'attribution des prix des concours

3 Actes d'ordonnancement

- Engagement juridique inférieur à 2000 euros HT en fonctionnement
- Constatation et certification du service fait sans limitation de montant dans le cadre du fonctionnement de la direction

4 Gestion du personnel du service CVEC, culture et vie de campus

- Notes, attestations, lettres ou courriers ayant un caractère non décisoire
- Autorisations de congés annuels ou d'absences des personnels (INCOVAR) à l'exception de celles relevant de l'activité syndicale
- Déclarations d'accident de travail
- Avis relatifs à l'évolution de carrière des personnels, aux renouvellements et fin de contrat, à l'entretien professionnel annuel, à l'organisation du temps de travail et aux déplacements.
- Etat de frais de mission

5 Stagiaires

- Attestations de présence
- Evaluation des stages

6 Assurance

Déclarations de sinistre à l'assureur et le suivi de la procédure d'indemnisation dans le cadre du fonctionnement du service CVEC, culture et vie de campus

7 Plainte

- Dépôt de plainte dans le cadre du fonctionnement du service CVEC, culture et vie de campus au nom du Crous de Versailles après en avoir préalablement informé le Directeur général